

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018
TABLES DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE.....	1916
2.	ORDRE DU JOUR.....	1916
	2018 11 235 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018	1916
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL	1917
	2018 11 236 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018.....	1917
4.	QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2018	1918
5.	PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1918
6.	RAPPORTS	1918
	6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	1918
	6.3 RAPPORT DU D.G.....	1918
7.	ADMINISTRATION.....	1918
	2018 11 237 7.1. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.....	1918
	2018 11 238 7.2. FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.....	1918
	2018 11 239 7.3. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL.....	1918
	2018 11 240 7.4. PROGRAMME EMPLOI-ÉTÉ CANADA.....	1919
	2018 11 241 7.5. SOUPER DE LA MRC.....	1919
	2018 11 242 7.6. BOTTIN TÉLÉPHONIQUE DE COATICOOK – RENOUELEMENT ET MISE À JOUR.....	1919
	2018 11 243 7.7. OFFRE DE SERVICE - GESTION DES ARCHIVES.....	1920
	2018 11 244 7.8. PROPOSITION POUR CHANGER DE FOURNISSEUR TÉLÉPHONIQUE	1920
	2018 11 245 7.9. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE LOGICIEL DE COMPTABILITÉ PG SOLUTION.....	1920
	2018 11 246 7.10. COMMANDITE : MAISON DES JEUNES – ACCRO À LA VIE.....	1921
8.	URBANISME	1921
	2018 11 247 8.1. ABROGÉ 3 RÉOLUTIONS : ACQUISITION D'UNE VIRÉE ET D'UNE LISIÈRE DE TERRAIN ET DE METTRE FIN À L'OUVERTURE DU CHEMIN SCALABRINI.....	1921
9.	VOIRIE	1922
	2018 11 248 9.1. DEMANDE POUR TRAVERSER ET/OU CIRCULATION DE CHEMINS, CLUB QUAD ESTRIE SUD.....	1922
10.	HYGIÈNE DU MILIEU.....	1922
	2018 11 249 10.1. ADOPTION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE DES DÉCHETS.....	1922
	2018 11 250 10.2 ENTENTE DE SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS ET AUTRES MATIÈRES VALORISABLES POUR 2019.....	1922
	2018 11 251 10.3. OFFRE DE SERVICE D'AQUATECH.....	1922
	2018 11 251 10.4. RAJOUT D'UNE COLLECTE DE DÉCHETS ET COMPOST POUR JANVIER 2019.....	1923
	2018 11 252 10.5. RACCORDEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET SANITAIRE DE LA PROPRIÉTÉ DU 800, CHEMIN LÉON- GÉRIN AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET SANITAIRE SITUÉ AU 1349, CHEMIN FAVREAU.....	1923
11.	SÉCURITÉ.....	1924
	2018 11 253 11.1. DEMANDE DES MUNICIPALITÉS LOCALES À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.....	1924
12.	LOISIRS ET CULTURE.....	1924
	2018 11 254 12.1. LOCATION DU 1 ^{ER} ÉTAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE À PAVEL CAJTHAML.....	1925
	2018 11 255 12.2. BUTS DE HOCKEY PROFESSIONNELS.....	1925
	2018 11 256 12.3. RÉOLUTION POUR FAIRE LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NO 1, À CONSTRUCTION GROUPE PRÉVOST INC.....	1925
13.	CORRESPONDANCE	1925
	2018 11 257 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	1925
14.	TRÉSORERIE	1925
	2018 11 258 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2018.....	1925
	2018 11 259 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 NOVEMBRE 2018.....	1926
	14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 OCTOBRE 2018. [ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL].....	1926
	2018 11 260 14.4. VIREMENT DE CRÉDITS.....	1926

14.5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 30 SEPTEMBRE 2018 ET DE LA FIN D'ANNÉE 2018, AU 31 DÉCEMBRE 2018	1927
LE RAPPORT DES ÉTATS COMPARATIFS EST DÉPOSÉ.....	1927
2018 11 261 14.6. RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL.....	1927
2018 11 262 14.7. EMPRUNT AU FOND DE ROULEMENT ET FINANCEMENT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE MULTISPORTS QUATRE SAISONS (CONSTRUCTION DE LA PATINOIRE).....	1927
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1928
2018 11 263 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.....	1928

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 5 novembre 2018, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau	Monsieur Yvon Desrosiers (arrivé à 19 h 28)
Monsieur Jacques Ménard	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc (arrivé à 19 h 15)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2018 11 235 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre et de la séance extraordinaire du 9 octobre 2018,

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

7. Administration

- 7.1. Déclarations des intérêts pécuniaires
- 7.2. Fermeture du bureau pour la période des Fêtes
- 7.3. Adoption du calendrier des séances du conseil
- 7.4. Programme Emploi-Été Canada
- 7.5. Souper de la MRC
- 7.6. Bottin téléphonique de Coaticook — Renouvellement et mise à jour

- 7.7. Offre de service — Gestion des archives
- 7.8. Proposition pour changer de fournisseur téléphonique

- 7.9. Renouvellement du contrat de service pour le logiciel de comptabilité PG Solution
- 7.10. Commandite : Maison des jeunes — Accro à la vie
- 8. Urbanisme**
 - 8.1. Abrogé 3 résolutions acquisition d'une virée et d'une lisière de terrain et de mettre fin à l'ouverture du chemin Scalabrini
- 9. Voirie**
 - 9.1. Demande de traverse et/ou circulation de chemins, Club Quad Estrie Sud
- 10. Hygiène du milieu**
 - 10.1. Adoption du budget 2019 de la Régie des déchets
 - 10.2. Entente de service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables pour 2019
 - 10.3. Offre de service d'Aquatech pour 2019
 - 10.4. Rajout d'une collecte de déchets pour 2019
 - 10.5. Raccordement des services d'aqueduc et sanitaires de la propriété du 800, chemin Léon-Gérin au réseau d'aqueduc et sanitaire situé au 1349, chemin Favreau
- 11. Sécurité**
 - 11.1. Demande des municipalités locales à la Sûreté du Québec
- 12. Loisirs et Culture**
 - 12.1. Location du 1^{er} étage du Centre communautaire à Pavel Cajthaml
 - 12.2. Buts de hockey professionnels
 - 12.3. Résolution pour faire le paiement du décompte no 1, à Construction Groupe Prévost inc.
 - 12.4. Brochure touristique 2019 de la Vallée de la Coaticook
- 13. Correspondance**
 - 13.1 Adoption de la correspondance
- 14. Trésorerie**
 - 14.1 Ratifier les comptes payés du mois d'octobre 2018
 - 14.2 Adoption des comptes à payer au 5 novembre 2018
 - 14.3 Rapport de fonctionnement, investissement et l'état de fonctionnement, au 31 octobre 2018. (Article 176.4 du Code municipal)
 - 14.4 Virement de crédit
 - 14.5 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2018 et de la fin d'année au 31 décembre 2018
 - 14.6 Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal
 - 14.7 Emprunt au fond de roulement et financement concernant l'aménagement d'une surface multisports quatre saisons (construction de la patinoire)
- 15. Varia et période de questions**
- 16. Levée de l'assemblée ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit adopté tel que lu.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal

2018 11 236 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 9 octobre soient adoptés tels que rédigés.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 1er octobre 2018

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session ordinaire.

5. Présences et période de questions

Sont présents : Mme Rollande Ladouceur, M. Laurent Ladouceur et M. Stéphane Bourget

M. Ladouceur s'informe pour le point d'eau et de la conduite des sources, conduites du réseau à la valve sur la propriété de M. Ladouceur

Madame la conseillère Lyssa Paquette suggère de faire un plan d'action pour le printemps 2019, et de la prévoir au budget 2019.

6. Rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 8 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité.

Madame la conseillère Émilie Groleau a participé à 2 rencontres et/ou réunions
Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 4 rencontres et/ou réunions
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 2 rencontres et/ou réunions
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 1 rencontre et/ou réunion
Madame la conseillère Line Gendron a participé à 4 rencontres et/ou réunions
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 1 rencontre et/ou réunion

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi du directeur général est déposé.

7. Administration

2018 11 237 7.1. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires à savoir :

Le maire Monsieur Bernard Marion et les conseillers

Madame Émilie Groleau	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Jacques Ménard	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc

2018 11 238 7.2. FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE fermer le bureau municipal du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019 inclusivement.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 11 239 7.3. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront à l'endroit prévu pour les séances du conseil et qui débuteront à 19 h à l'Hôtel de Ville :

Lundi 14 janvier	Mardi 2 juillet
Lundi 4 février	Lundi 5 août
Lundi 4 mars	Mardi 3 septembre
Lundi 1 ^{er} avril	Lundi 7 octobre
Lundi 6 mai	Lundi 4 novembre
Lundi 3 juin	Lundi 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 11 240 7.4. PROGRAMME EMPLOI-ÉTÉ CANADA

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE demander au directeur général la préparation des documents de demande d'aide financière pour l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada »

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 11 241 7.5. SOUPER DE LA MRC

ATTENDU que la MRC de Coaticook organise un souper des fêtes le 30 novembre 2018 ;

ATTENDU que ce souper se tiendra à la municipalité d'East Hereford ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'inscrire le maire et 6 conseillers ainsi que les membres du personnel qui veulent participer à ce souper ;

D'autoriser le directeur à émettre un chèque couvrant les frais des participants ;

DE requérir de la part des conjoints le remboursement des frais

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 11 242 7.6. BOTTIN TÉLÉPHONIQUE DE COATICOOK — RENOUVELLEMENT ET MISE À JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la publication des informations relatives aux services municipaux dans le bottin téléphonique de la région de Coaticook pour un montant de 225 \$ plus les taxes

applicables en couleur.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 11 243 7.7. OFFRE DE SERVICE — GESTION DES ARCHIVES 2019

CONSIDÉRANT que la firme HB Archivistes offre des services clés en main de gestion des archives papier et numériques ;

CONSIDÉRANT que nous employons déjà cette firme depuis quelques années pour nous supporter dans la gestion de nos documents ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE renouveler l'entente de service pour l'année 2019 qui comprend les honoraires suivants :

Un forfait hebdomadaire de (8 jours) 2 054,28 \$ ou 60 \$ de l'heure, plus les taxes applicables.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 11 244 7.8. PROPOSITION POUR CHANGER DE FOURNISSEUR TÉLÉPHONIQUE

ATTENDU que câble Axion offre un service à meilleur coût date du 30 octobre 2018 ;

ATTENDU qu'un rabais annuel de +/- 2 305,92 \$ pour le service à l'hôtel de ville et au centre communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;

APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services présentée par câble Axion au montant de 66,12 \$ taxes incluses par mois à l'hôtel de ville et de 31,69 \$ taxes incluses pour le centre communautaire en date du 30 octobre 2018 ;

D'autoriser le directeur général à faire le changement du service téléphonique aux deux endroits mentionnés.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 11 245 7.9. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE LOGICIEL DE COMPTABILITÉ PG SOLUTION

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit renouvelé le contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 au coût de 5 370 \$ plus les taxes applicables tel que présenté dans l'offre de service daté du 1er décembre 2018.

D'affecter et d'engager le crédit net du montant au poste budgétaire 02 13 000 414 ;

D'autoriser le secrétaire-trésorier à passer la commande et d'effectuer le paiement à cet effet lorsque requis ;

D'autoriser la direction générale à transmettre copie de la résolution à PG Solutions inc.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Madame la conseillère Line Gendron, étant visée par la résolution qui suit, celle-ci se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu du Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus

2018 11 246

7.10. COMMANDITE : MAISON DES JEUNES — ACCRO À LA VIE

CONSIDÉRANT l'importance de faire la prévention du suicide chez nos jeunes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un montant de 100 \$ soit remis à titre de contribution volontaire pour aider à financer le programme de prévention du suicide de la Maison des jeunes de Coaticook pour le spectacle Accro à la vie.

D'affecter et d'engager le crédit net du montant au poste budgétaire 02 19 000 447 ;

D'autoriser le directeur général à faire paiement à La maison des jeunes.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Madame la conseillère Line Gendron, revient à la table du conseil.

8. Urbanisme

2018 11 247

8.1. ABROGÉ 3 RÉOLUTIONS : ACQUISITION D'UNE VIRÉE ET D'UNE LISIÈRE DE TERRAIN ET DE METTRE FIN À L'OUVERTURE DU CHEMIN SCALABRINI

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du chemin Scalabrini n'est pas recommandée par l'inspecteur en bâtiment après étude du dossier ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de reconstruction du chemin est de +/- 40 000 \$ afin de respecter la réglementation en vigueur d'ouverture d'une rue ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de construire une maison est limitée à une ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil pourra évaluer l'ouverture du chemin Scalabrini lorsqu'une demande sera faite et qu'une évaluation en sera faite avant de poursuivre dans le dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les normes de sécurité doivent être prises en considération lors de l'étude du dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ applique une directive par matricule et non par les numéros de lots du cadastre officiel du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ peut refuser la demande d'ouverture d'une rue qui ne respecte pas les orientations du schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QU'aucune ouverture de rue hors du périmètre d'urbanisme (P.U.) n'est permise à nos règlements ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut se prévaloir de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fait partie de la présente résolution ;

D'abroger la résolution 2018 09 196 acquisition d'une virée et d'une lisière de terrain de monsieur Dominic Scalabrini ;

D'abroger la résolution 2018 09 197 acquisition d'une lisière de terrain de monsieur André Desrosiers ;

D'abroger la résolution 2018 09 198 demande d'utilisation non agricole à la CPTAQ dossier de monsieur André Desrosiers et monsieur Dominic Scalabrini ;

De mettre fin à l'ouverture du chemin Scalabrini et des procédures légales dans le présent dossier ;

D'informer les propriétaires concernés dans le dossier du chemin Scalabrini ;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie

2018 11 248

9.1. DEMANDE POUR TRAVERSER ET/OU CIRCULATION DE CHEMINS, CLUB QUAD ESTRIE SUD

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le Club Quad Estrie Sud à circuler et traverser les routes de la municipalité soit les routes suivantes :

- Chemin de la Grande Ligne
- Chemin Scalabrini
- Chemin Lessard
- Chemin Désorcy
- Chemin Rivard
- Chemin Moe's River
- Chemin Dubois

ET de faire l'ajout du Chemin Boisvert.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

10.1. ADOPTION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE DES DÉCHETS

Le point est reporté à la séance de décembre 2018

2018 11 249

10.2 ENTENTE DE SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS ET AUTRES MATIÈRES VALORISABLES POUR 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'entente proposée pour l'année 2019 entre la Municipalité et la Ressourcerie des Frontières au montant de 2 929 \$ plus les taxes applicables payables en 4 versements ;

D'affecter et d'engager le crédit net du montant au poste budgétaire 02 49 010 951 ;

D'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement à cet effet lorsque requis ;

D'autoriser, monsieur le maire et monsieur, le directeur général à signer l'entente avec la Ressourcerie des Frontières.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 11 250

10.3. OFFRE DE SERVICE D'AQUATECH

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton n'a pas d'opérateur compétent pour opérer ces systèmes de suivi des installations de captage et de distribution de l'eau potable, ainsi que 2 stations de pompage d'eaux usées et de la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que les services professionnels pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées pour un an sont inférieurs à 25 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition annuelle au montant de 12 750 \$ les taxes applicables pour une période débutant le 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019 ;

D'accepter l'offre de service d'Aquatech en date du 31 octobre 2018 sous le numéro 20180720 avec l'option d'analyse au montant de 2 670 \$ avant les taxes, tel que proposé, pour en faire partie intégrante de la présente résolution ;

D'affecter et d'engager le crédit net du montant de la soumission au poste budgétaire 02 41 300 422 et 02 41 400 422 ;

D'autoriser le secrétaire-trésorier à passer la commande et d'effectuer le paiement à cet effet lorsque requis ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la présente entente avec Aquatech.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 11 251 10.4. RAJOUT D'UNE COLLECTE DE DÉCHETS ET COMPOST POUR JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'ajout d'une collecte des ordures et de compost pour le mois de janvier 2019 au montant de 1 216,09 \$ plus taxes applicables ;

D'affecter et d'engager le crédit net du montant de 1 276,74 \$ au poste budgétaire 02 45 111 446 ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à passer la commande et d'effectuer le paiement à cet effet lorsque requis.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 11 252 10.5. RACCORDEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET SANITAIRES DE LA PROPRIÉTÉ DU 800, CHEMIN LÉON-GÉRIN AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET SANITAIRE SITUÉ AU 1349, CHEMIN FAVREAU

ATTENDU qu'une demande a été faite par madame Sarah Pariseau et monsieur Dominic Raymond en date du 19 juin 2018, afin de raccorder les services d'aqueduc et des services sanitaires de la future résidence aux conduites existantes du garage de Désorcy et Fils inc. ;

ATTENDU que cette demande a été refusée par le conseil municipal en date du 4 septembre 2018 par sa résolution 2018 09 203 ;

ATTENDU qu'une nouvelle demande devra être faite par madame Sarah Pariseau et monsieur Dominic Raymond pour raccorder la résidence du 800, chemin Léon-Gérin aux services d'aqueduc et sanitaires en vertu du règlement 264-1993 ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du règlement 264-1993 et des recommandations faites aux membres du conseil dans le présent dossier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton autorise le raccordement aux services d'aqueduc et sanitaires de la propriété du 800, chemin Léon-Gérin sur le lot 6 114 720 suivant le règlement 264-1993 et de fournir tous les

documents demandés à l'annexe 1 du présent règlement ;

QUE le propriétaire en plus de fournir les documents de l'annexe 1, devra fournir la servitude nécessaire de la propriété du 800, chemin Léon-Gérin, lot 6 114 720, jusqu'à la limite de propriété du 1349 chemin Favreau lot numéro 6 144 721 afin de raccorder les deux conduites aux services municipaux ;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire exécuter les travaux de raccordement des deux services lorsque requis et que tous les documents auront été fournis à la municipalité ;

QUE l'inspecteur municipal est responsable de l'application du règlement 264-1993 et de superviser les travaux de raccordement aux services municipaux tels que mentionnés à l'article 1.3.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

2018 11 253 11.1. DEMANDE DES MUNICIPALITÉS LOCALES À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE reconduire les demandes locales pour la Sûreté du Québec pour 2019 :

- ♦ Surveillance de la vitesse sur le chemin Tremblay et dans le village, surtout vis-à-vis l'école (zone de 30 km/h non respectée), de la route # 206 (chemin Léon-Gérin et de la route # 251 (chemin Favreau) ;
- ♦ Surveillance accrue de la circulation lourde sur le chemin Moe's River et la route # 251 (chemin Favreau) entre Sainte-Edwidge-de-Clifton et Saint-Herménégilde ;
- ♦ Surveillance accrue lors de la période du dégel sur le réseau routier ;
- ♦ *Faire respecter la vitesse des tracteurs à forfait sur le chemin Tremblay (secteur du village) et le chemin Favreau (route # 251, secteur village) les arrêts obligatoires du chemin Favreau et Grande-Ligne.*
- ♦ Information et sensibilisation des élèves des écoles primaire et secondaire sur les drogues, méfaits et leurs conséquences ;
- ♦ Surveillance policière des événements culturels et de loisirs ;
- ♦ Surveillance des VTT (sensibilisation et application de la réglementation) ;
- ♦ Surveillance accrue des terrains de jeux, de la patinoire et de la piscine, du sentier pédestre, centre communautaire, restaurant, école et hôtel de ville afin de contrer les méfaits ; et

Visite mensuelle du parrain au bureau municipal.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12. Loisirs et Culture

<p>2018 11 254</p>	<p>12.1. LOCATION DU 1^{ER} ÉTAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE À PAVEL CAJTHAML</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :</p> <p>D'autoriser l'utilisation par un groupe de citoyen du Centre communautaire suivant la politique à l'article 2.1 au tarif de 10 \$ h au rez-de-chaussée ;</p> <p>Les de cours de danse débutant une fois par semaine, les mardis de 16 h 30 à 17 h 30 et que le cours soit offert aux citoyens de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;</p> <p>De signer le contrat de location avec la municipalité pour les cours de danse.</p> <p style="text-align: center;">VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ</p>
<p>2018 11 255</p>	<p>12.2. BUTS DE HOCKEY PROFESSIONNELS</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :</p> <p>D'autoriser l'achat de buts de hockey professionnels tel que décrit dans la soumission Omni-Tech Sports au montant de 1 425,35 \$ taxes incluses ;</p> <p>D'affecter et d'engager le crédit net du montant de la soumission au poste budgétaire 23 08001 721 ;</p> <p>D'autoriser le secrétaire-trésorier à passer la commande et d'effectuer le paiement à cet effet ;</p> <p style="text-align: center;">VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ</p>
<p>2018 11 256</p>	<p>12.3. RÉOLUTION POUR FAIRE LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NO 1, À CONSTRUCTION GROUPE PRÉVOST INC.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ; APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :</p> <p>D'autoriser le paiement du premier décompte pour la dalle de béton de la patinoire, pour une somme de 93 660,59 taxes incluses ;</p> <p>D'affecter et d'engager le crédit net du montant de la facture 20481 au poste budgétaire 23 08001 721 ;</p> <p>D'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement à cet effet.</p> <p style="text-align: center;">VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ</p> <p style="text-align: center;">13. Correspondance</p>
<p>2018 11 257</p>	<p>13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE</p> <p>IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ; APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ; ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;</p> <p>QUE la liste de la correspondance à ce jour est déposée en regard du conseil et suivi de cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.</p> <p style="text-align: center;">VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ</p> <p style="text-align: center;">14. Trésorerie</p>
<p>2018 11 258</p>	<p>14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2018.</p>

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose la liste des salaires, le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose le rapport de la trésorerie, incluant la conciliation bancaire, les chèques payés après réunion, les prélèvements payés après réunion et les dépôts directs payés après la réunion du 1er octobre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois mars du chèque/dépôt 501 141 au 501 155 pour un montant de 7 663,04 \$;

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 1er octobre 2018 au montant de 19 795,13 \$:

- Payé par chèques 4561 à 4575 au montant de 15 850,86 \$;
- Payé par prélèvement numéro 13954 à 13 966 au montant de 2 656,67 \$;
- Payé par dépôt direct no 471 et 472 au montant de 1 287,60 \$;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 11 259

14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 5 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 5 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 132 799,75 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 4576 au 4606 pour un montant de 116 754,12 \$
- comptes à payer par prélèvement 13967 au 13969 pour un montant de 5 088,95 \$
- comptes à payer par dépôt direct 473 à 482 pour un montant de 10 956,68 \$

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 132 799,75 \$ au 5 novembre 2018.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 OCTOBRE 2018. [ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL]

Le rapport des états financiers au 31 octobre 2018 est déposé

2018 11 260

14.4. VIREMENT DE CRÉDITS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le virement des crédits de poste 59 11 000 000 surplus (déficit) d'exercice ;

De requérir de la trésorerie le virement au poste budgétaire 59 11 800 000 surplus S. A. E.;

Virement à 59 11000 surplus / déficit d'exercice	3 500.00 \$	
Virement de 59 11800 000, surplus affecté informatique		3 500.00 \$

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 30 SEPTEMBRE 2018 ET DE LA FIN D'ANNÉE 2018, AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le rapport des états comparatifs est déposé.

2018 11 261

14.6. RÉOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 11 262

14.7. EMPRUNT AU FOND DE ROULEMENT ET FINANCEMENT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE MULTISPORTS QUATRE SAISONS (CONSTRUCTION DE LA PATINOIRE)

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton peut emprunter à son fonds de roulement pour des dépenses en immobilisation dont le terme ne peut excéder 10 ans tels que le prévoit l'article 1094.0.1. du Code municipal du Québec ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un montant de 81 000 \$ soit emprunté au fonds de roulement pour une période de 4 ans (2019 à 2022) et le remboursement de 20 250 \$ par année débutant en 2019 ;

QUE le montant de 20 250 \$ sera remboursé par l'ensemble des immeubles de la municipalité par le taux de la taxe foncière comme prévu au règlement de taxation 271-2019 pour la durée de l'emprunt ;

D'autoriser la direction générale à faire les écritures nécessaires au grand-livre et l'emprunt au fonds de roulement de 81 000 \$ afin de payer les travaux de reconstruction de la patinoire.



VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

2018 11 263 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de l'assemblée, il est 23 h 03.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.	Réjean Fautoux Directeur général et secrétaire-trésorier
--	--

